

## Liste des moyens auxiliaires Version 1.2, septembre 2020

Conformément au chiffre 5.4 des directives sur le règlement d'examen professionnel de techno-diagnosticien(ne) en machines agricoles, en machines de chantier ou d'appareils à moteur avec brevet fédéral

### Dispositions générales

- Pendant toute la durée de l'examen, il est interdit d'avoir sur soi ou de déposer dans les salles d'examen des téléphones portables, montres connectées et autres moyens de communication électroniques qui ne sont pas explicitement autorisés sur la liste des moyens auxiliaires ou sur la liste des outils.
- Toute forme d'enregistrement et/ou de diffusion des documents d'examen et des données est interdite, de même que toute autre utilisation de moyens d'enregistrement (image et son).
- La transmission de moyens auxiliaires pendant l'examen n'est pas autorisée.
- Les moyens auxiliaires et contenus comprenant des énoncés formulés ou graphiques assortis de propositions de solution formulées ou graphiques ne sont pas autorisés. Sont par exemple visés les examens ou examens intermédiaires de toute sorte.
- En cas de doute, il revient aux expert(e)s de décider si un moyen auxiliaire peut être utilisé ou non.
- Tous les moyens auxiliaires peuvent être copiés sur un support de données électronique mis à disposition par le comité d'organisation de l'examen (clé dédiée aux moyens auxiliaires, USB 2.0, 8 GB min, propriété d'AM Suisse). La clé USB dédiée aux moyens auxiliaires et les données qui y sont enregistrées sont confiées au comité d'organisation de l'examen dès le début de l'examen et ne sont remises aux candidat(e)s que pendant les différentes épreuves de l'examen. À l'issue de l'examen, la direction des examens détruit toutes les données enregistrées sur la clé USB dédiée aux moyens auxiliaires.
- Avec les plateformes E-Book suivantes il est permis d'utiliser les livres spécialisés (techniques) et les livres de formules.
  - [www.europathek.de](http://www.europathek.de)

Sur demande, les candidats et candidates doivent accorder aux experts l'accès aux plateformes.

### Moyens auxiliaires pour les examens écrits et pratiques

- Extrait de normes SNV
- 1 livre spécialisé (technique)
- 1 livre de formules<sup>1</sup>
- CC, CO, LCR, CCNT et autres actes législatifs du recueil officiel
- Documents personnels<sup>2</sup>
- Calculatrice
- Ordinateur portable<sup>3</sup>
- Outillage personnel conforme à la liste des outils

### Moyens auxiliaires pour les examens oraux

- Aucun

### Détail des dispositions relatives aux moyens auxiliaires

- <sup>1</sup>Les candidat(e)s sont autorisé(e)s à compléter la collection de formules par des contenus sous forme de tableaux.
- <sup>2</sup>Les candidat(e)s ne peuvent recourir qu'à un seul classeur de documents personnels par domaine de compétences. Les dimensions maximales (classeur fédéral format DIN A4) sont les suivantes : 80 x 320 x 280 mm. Sont considérés comme des documents personnels les supports de formation et de cours ainsi que les feuilles complémentaires élaborées seul(e) ou en groupe.
- <sup>3</sup>Lors de l'examen, les candidat(e)s doivent utiliser leurs propres appareils (ordinateurs portables) pour exploiter la clé USB dédiée aux moyens auxiliaires. Les appareils doivent être présentés à la direction des examens pour être configurés au plus tard quatre semaines avant l'examen. Lors de l'examen, les supports de données ne doivent être exploités que par un système d'exploitation mis à disposition par la direction des examens. Le système d'exploitation peut prendre en charge les formats de fichiers suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .txt, .one..

Les candidat(e)s sont responsables du bon fonctionnement de leur appareil. Aucun appareil de remplacement n'est fourni. Toute panne doit être signalée immédiatement à l'expert(e).

Les candidat(e)s sont responsables de l'alimentation électrique de leur appareil. Un raccordement électrique situé à 3 m de distance au maximum est disponible. La batterie de l'appareil auxiliaire électronique doit être chargée. Un chargeur adapté doit en outre être apporté.

Pour la position d'examen 1.1 écrit, l'utilisation d'ordinateurs portables non configurés est autorisée afin de recourir à son propre logiciel CAO.